



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

ANACT

Fédération PSTE

Comité Technique Ministériel Du 4 Juillet 2013

Le CTM a lieu en présence du Ministre du Travail, Michel Sapin.

Vos représentants en CTM étaient : M. Frédéric Laisné, M. Jacques Roger, M. Manuel Lacampagne, M. Luc Durand (expert), M. Henri Jannes (expert)

Déclaration Préalable du SYNTEF-CFDT

Comme la CFDT a déjà eu l'occasion de le dire, le projet Ministère Fort peut marquer un moment historique pour l'avenir de l'Inspection du travail.

Nous nous sommes félicités que le ministre dès son arrivée fasse le constat de la crise de ses services, cherche à rétablir le dialogue social et lance une grande consultation du personnel.

Les agents du ministère ont pleinement participé à ce processus avec la volonté forte d'un meilleur service public rendu dans de meilleures conditions pour l'ensemble des agents.

Il s'agit maintenant de prendre les bonnes décisions.

Un ministère fort, pour quoi faire ? La CFDT considère qu'un ministère fort doit répondre pleinement aux attentes de tous les citoyens, qu'ils soient salariés, demandeurs d'emploi ou chefs d'entreprise. Il doit veiller à l'accès à un emploi pour tous, à la formation professionnelle, dans des entreprises qui respectent la norme et la démocratie sociales.

La situation aujourd'hui est loin d'être satisfaisante et la CFDT s'inquiète fortement sur le terrain interprofessionnel de la dégradation du tissu socio-économique qui, nous le craignons, pourrait avoir des conséquences politiques dramatiques.

Votre responsabilité politique est donc grande.

Vous avez exposé un certain nombre de points dans votre discours du 27 juin. La CFDT va maintenant y répondre et vous poser un certain nombre de questions.

Sur l'emploi

Vous faites peu de propositions novatrices et les propositions faites restent très floues.

- Sur le service public de l'emploi, la CFDT ne comprend pas s'il s'agira de renforcer les services déconcentrés face au préfet ou de simplement revoir leur composition.
- Sur la formation professionnelle, vous n'apportez aucun élément et il ne nous semble pas que vous ayez consulté les services déconcentrés.
- Sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la CFDT défend absolument son développement qui répond bien à l'amélioration de l'emploi dans les territoires par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Seulement, nous nous interrogeons sur les moyens financiers alloués à une telle réforme et surtout sur les moyens humains qui y seront affectés en période de baisse des effectifs dans la fonction publique.
- Enfin, sans modification structurelle de Pôle Emploi –dont vous ne parlez pas, la CFDT ne comprend pas comment sera mise en place une ligne de partage claire avec les Direcctes.

L'ensemble de ces orientations ne nous permet pas d'être rassurés sur l'avenir des missions emploi dans nos services. D'autant plus que le Plan de Transformation de l'Emploi (PTE) tel que vous voulez qu'il soit exécuté risque d'organiser un large retrait des compétences d'agents, lié à leur affectation obligatoire en section d'inspection dès lors qu'ils auront réussi le concours. Comme vous le savez, la CFDT ne soutient pas cette position et pense que cette affectation doit pouvoir se faire dans tous les services. A ce titre, vous indiquez dans votre discours votre volonté d'augmenter le nombre de cadres A affectés au pôle 3^E. Nous nous interrogeons sur la façon de mettre cette proposition en œuvre.

Toutefois nous accueillons positivement la réforme sur les plans de sauvegarde de l'emploi et leur contrôle, sous réserve des moyens humains affectés et des formations dispensées.

Par ailleurs, nous considérons que votre déclaration aborde très insuffisamment le lien Travail-Emploi qui est un élément fondamental de notre structure ministériel.

L'Inspection du travail, de part sa connaissance des entreprises, son droit d'entrée dans les établissements est une remarquable sentinelle des difficultés des entreprises qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles. Le lien entre cette information et les services du Pôle 3E est essentiel. C'est un outil de maintien dans l'emploi, de lutte contre le chômage. Il faut être là aussi très volontaire. De même qu'il faut systématiser les sanctions contre les bénéficiaires des aides à l'emploi ou de toutes autres subventions dès lors qu'une entreprise ne respecte pas la norme sociale.

Sur la réforme de l'inspection du travail

Tout d'abord, la CFDT partage le constat du nécessaire développement du travail collectif au sein de l'inspection du travail. C'est essentiel car l'isolement, le manque de coordination, l'insuffisance du collectif sont sources d'inefficacité et de risques psycho-sociaux.

Le collectif doit donc être inscrit dans l'organisation même du travail, telle que vous le proposez. Nous soutenons votre proposition mais vous devez encore préciser les moyens de votre réforme car des moyens alloués, dépend beaucoup la réussite d'une réforme. Or, nous nous interrogeons grandement sur ce point.

Sur son organisation

Les agents de contrôle en section seront tous, à terme, des inspecteurs du travail conformément à l'application du plan de transformation d'emploi soutenu par la CFDT. Cette évolution ne sera pas effective immédiatement mais prendra quelques années. La CFDT pense que le PTE ne devrait pas s'étaler au-delà de 6 ans. C'est une revendication forte.

Il existera donc une période de transition où continueront à coexister contrôleurs et inspecteurs du travail. Cette période délicate nécessitera une gestion audacieuse où la distinction entre entreprises de plus ou moins 50 salariés devra disparaître rapidement.

La CFDT ne s'oppose pas au regroupement des sections d'inspection en unité de contrôle dès lors qu'elle facilitera l'approche collective du travail. En conséquence, il nous semble nécessaire de ne pas y affecter un trop grand nombre d'agents de contrôle qui risquerait de compromettre la capacité du Directeur Adjoint du travail à encadrer et animer le collectif de travail. La CFDT pense qu'il devrait être possible d'affecter également des Inspecteur du travail confirmés appelés à être promus.

Le DAT aura un rôle essentiel à jouer pour la réussite de la réforme et dans l'animation du collectif de travail. La CFDT défend le principe qu'il soit inspectant : qu'il puisse venir en appui aux Inspecteurs et Contrôleurs du travail à leur demande ; mais qu'il puisse aussi exercer une mission de contrôle dans le cadre d'action collective.

Les exigences des postes de DAT sont fortes et la CFDT dénonce l'absence de formation dédiée à l'encadrement depuis deux ans. Les perspectives de cette réforme rendront encore plus nécessaire une offre de formation adaptée et immédiate.

La CFDT rappelle, s'il est nécessaire, son exigence quant à la compétence territoriale de chaque agent de contrôle.

L'existence de sections régionales de contrôle spécialisées sur des risques particuliers tels que l'amiante confinée ou le travail illégal complexe nous paraît intéressante. Mais elle ne doit pas être exclusive de la compétence généraliste de chaque agent, compétence généraliste notamment liée à son indépendance.

Par ailleurs, la mise en place d'agents ayant une spécialisation transport en plus de leur compétence généraliste au sein des unités de contrôle nous semble impérative au regard du déficit de contrôle du secteur des transports routier très délétère pour leur salariés.

Enfin, nous nous félicitons qu'une revendication ancienne de la CFDT soit enfin prise en compte. La généralisation des sanctions administratives, l'extension de l'arrêt de travaux, la mise en œuvre de procédures pénales nouvelles va dans le sens du renforcement de l'Inspection du Travail. Nous voulons donc que cette annonce prenne effet sans délai.

Il faut retrouver de la confiance

C'est une condition de réussite de toute réforme.

Il est essentiel que les responsables du pilotage disposent d'un appui solide à la mise en œuvre. L'encadrement des services déconcentrés doit convaincre.

Il est donc essentiel que l'encadrement dispose des ressources (formation, directives, organisation cible, services d'appui) nécessaires pour faire face à la situation d'une réorganisation du ministère à grande échelle. L'objectif est de réduire au maximum les flottements et les échecs comme lors des précédentes réformes (PMDIT, fusion, RGPP, etc.). Les agents en ont marre.

Sur le dialogue social

Il est essentiel que le dialogue social, notamment en DIRECCTE soit renforcé sur le suivi de la mise en place du plan après le mois de septembre. Malheureusement dans de nombreuses régions, y compris là où les représentants des personnels sont demandeurs et respectueux du dialogue social, les équipes de direction peuvent rencontrer des difficultés à sa mise en œuvre. Il faut que les instructions du ministre soit volontaires sur l'importance de ce volet de la réorganisation.

Il reste beaucoup à faire en trop peu de temps si l'on s'en tient aux annonces faites le 27 juin 2013.

Le calendrier annoncé ne tient pas compte de la période estivale qui exclue toute réunion sérieusement préparée avec les représentants des personnels et avec les agents afin de pouvoir réagir aux annonces faites le 27 juin et à l'information du CTM de ce jour.

Il nous faudra plus de temps.

Sur l'administration centrale

Le 30 juillet 2013 la DAGEMO aura 23 ans et le décret relatif au secrétariat général des affaires sociales qui nous est soumis aujourd'hui pour avis l'enterre. Avant la création de la DAGEMO, la DAGPB (Direction de l'administration générale, du personnel et du budget) avait en charge la gestion de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers du ministère de la Santé et des Affaires sociales, alors unifié avec celui du Travail. Cette direction de moyens unique est apparue au fil du temps insuffisamment adaptée à la nature des enjeux comme à la variété des missions assurées par chacun des ministères concernés. La partition de 1990 a permis de donner « l'autonomie politique et la réactivité administrative que ne pouvait avoir une DAG (Direction des affaires générales) partagée,

fût-ce au sein du périmètre des ministères sociaux » comme l'a rappelé le Ministre Xavier Darcos à l'occasion des 20 ans de la DAGEMO, qui aura survécu à la RGPP (Révision générale des politiques publiques), mais succombé à la MAP (Modernisation de l'action publique).

Pour la CFDT la politique des ressources humaines des agents du secteur Travail doit permettre le développement des compétences, l'organisation de meilleurs déroulements de carrières, le renforcement de la filière administrative sur les postes liés à la mise en œuvre des politiques de l'emploi et aux fonctions supports, la prise en compte des évolutions démographiques, la résorption des emplois précaires et l'adéquation des conditions de rémunération.

Le peu d'association des agents au processus de préparation à la fusion des directions supports et un dialogue social en trompe l'œil n'auront pas contribué à rassurer nos collègues. La fusion nourrit des inquiétudes parce qu'elle a engendré des incertitudes loin d'être levées à ce jour. Incertitudes sur le nouveau poste, les nouvelles fonctions, les nouvelles procédures de travail, les économies de coût, les programmes budgétaires (155 et 124), la gestion de l'action sociale du secteur Travail, les instances du dialogue social. Incertitude même sur le ministère du Travail, le Ministre déclarant en 2010 : « la continuité du ministère du travail repose aussi sur celle de la DAGEMO. » Certitude cependant sur un déménagement à l'automne pour la plupart des agents, en pleine période budgétaire cruciale.

Pour ces raisons, la CFDT rendra un avis négatif sur ce projet de décret.

Les débats à l'ordre du jour

Sur la Réforme du Ministère et l'intervention de M. Michel SAPIN.

Le CTM fut finalement assez court sur cette partie si l'on considère les enjeux du sujet traité et le temps fut surtout consacré à la lecture des déclarations des organisations syndicales qui ont ainsi pu affirmer leur positionnement face au Ministre.

A ce titre, la CFDT regrette de sortir de ce CTM sans plus de précision que celles que le Ministre avait exprimées devant les DIRECCTE le 27 juin dernier et dans la communication qu'il avait produite pour les membres du CT Ministériel.

Le Ministre s'est en fait limité à rappeler les propos déjà tenus. M. Michel SAPIN demandant désormais aux organisations syndicales qu'il recevra chacune séparément de lui faire des propositions autour du schéma dessiné lors de ses communications.

Michel SAPIN a également annoncé que les DIRECCTE devaient également consulter la représentation des agents en convoquant les Comité technique régional pour consultation.

Le SYNTEF-CFDT considère que la période estivale n'est vraiment pas appropriée à la tenue des instances et demande un peu plus de temps pour que la démarche soit réalisée en respectant l'expression collective.

Alors que les séminaires ont souvent permis un réel intérêt des agents pour ce débat, garantissons au processus qu'il ne s'achève pas à marche forcée.

La CFDT a interpellé le Ministre sur nombre de points sans obtenir de réponse claire :

- Sur l'Emploi et la Formation Professionnelle, c'est bien le flou qui demeure quant au fonctionnement à venir des services concernés. Si le Ministre semble défendre le rôle de l'Etat dans les politiques de l'emploi, **nous exigeons des clarifications et des engagements fermes face à Pôle Emploi, aux Préfets, aux Régions et aux opérateurs extérieurs.**
- Le SYNTEF-CFDT a défendu depuis des années le lien TRAVAIL-EMPLOI : cette réforme ne doit pas le condamner **mais au contraire être l'occasion de le renforcer.**
- Sur le champ Travail, la CFDT rappelle qu'elle considère que les réflexions sur le système d'Inspection du travail doivent englober l'ensemble des services touchés ! Nous avons demandé dès décembre, que **le service renseignements, le service régional de contrôle de la formation professionnelle, celui de la main d'œuvre étrangère, les SCT et le chômage partiel (...) soient intégrés fermement dans le périmètre Travail ;** et donc ouvert à la future affectation des Inspecteurs du Travail issus du PTE !
- Sur la réforme du système d'inspection du travail : que l'on aille enfin saisir l'occasion qui se présente **pour renforcer les moyens dont disposent les agents de contrôle.** La CFDT demande depuis des années des outils telles que les amendes administratives. **Ce type de pouvoir, déjà bien présent dans d'autres administrations de contrôle, est nécessaire pour une plus grande efficacité.**
- Les Unités de Contrôle ne peuvent à nos yeux regrouper trop d'agents : si nous défendons le renforcement d'un travail collectif, il ne peut se faire que **dans des groupes de taille raisonnable.**
- L'animation par un DA évoquée par le Ministre ne se suffit pas à elle seule ! pour animer des groupes, au plus près de leur action et de leurs conditions d'intervention, encore faut-il les connaître. **Le SYNTEF-CFDT revendique que le DA placé à la tête d'une unité de contrôle conserve un rôle de contrôle** sur les entreprises de son secteur. Dans une proportion qui lui octroie le temps nécessaire pour assurer sa nouvelle mission.

Le SYNTEF-CFDT a dénoncé encore l'absence de plan de formation à destination des DAT ! Sans moyen de formation, sans une GPEC audacieuse (et ô combien urgente), nous ne pourrions qu'accroître les RPS au sein de l'encadrement, et in fine, au sein des services.

Monsieur le Ministre, si réforme il y a, alors qu'elle soit l'occasion de renforcer la cohésion des services dans l'intérêt des agents qui y travaillent, et donc pour une meilleure efficacité du Service Public.

La CFDT se rendra au Cabinet avec détermination et exigences ; avec des propositions concrètes !

FUSION ADMINISTRATIONS CENTRALES « SOCIALES »

Le SYNTEF-CFDT a contesté fermement la décision de fusionner les administrations centrales des ministères « sociaux ». Il s'agit à nos yeux d'une remise en cause néfaste des acquis et décisions prises il y a 23 ans et qui avaient amené à la création, au Ministère du travail et de l'emploi de la DAGEMO.

Nous avons rappelé que cette DAGEMO avait été vue, par les différents ministres passés, comme le signe d'une identité ministérielle propre qu'il convient de conserver. Il n'en va pas d'un réflexe corporatiste, mais bien d'un attachement à une administration centrale identifiable aux yeux des agents, de tous les agents, de Paris, de province, d'outre-mer.

Les agents des administrations centrales connaissent leurs missions, leur responsabilité, les services au sein desquels leurs collègues travaillent. Cette compétence, cette connaissance des environnements professionnels est indispensable pour exercer leurs missions au plus près des services.

La CFDT a exprimé lors du comité technique d'administration centrale du 2 juillet son opposition à ce projet.

Le Secrétaire Général des Affaires Sociale qui présidait le CTM après le départ du Ministre, a eu beau réaffirmer que l'organisation qui se mettrait en place se ferait « en conservant des structures dédiées à chaque champ ministériel », il ne fait pas de doute que ce projet ne repose que sur une volonté de faire des économies d'échelle !

Le SYNTEF-CFDT a dénoncé depuis le début une méthode décisionnaire sans considération des agents, de leur cadre de vie professionnelle, de leurs compétences. Rappelons que cette décision avait été communiquée sans débat, sans préparation au sein des même des chefs de service de la DAGEMO en début d'année ! Avec l'émoi et la sidération qui allaient inévitablement de paire !

Si certains veulent un « Grand Ministère Social », qu'ils en appliquent donc les qualificatifs à leurs agents ! La modernisation de l'Action Publique ne peut passer que par des processus de concertation et d'échange en amont avec ceux-ci !

La CFDT a bien évidemment voté contre, comme toutes les organisations syndicales. Le vote contre unanime impose la reconvoaction du CTM sur ce point à l'ordre du jour.

Le CTM est reconvoqué le 12 juillet prochain.

Les Contractuels et le plan de titularisation

La CFDT a mené depuis des années avec détermination un combat pour la reconnaissance des contractuels, trop souvent mis de côté.

Nous avons interpellé la DAGEMO **sur l'impact financier négatif**, loin d'être négligeable, pour nombre de contractuels qui réussiraient l'examen de titularisation. Selon nos estimations, certains de nos collègues pourraient subir une baisse de rémunération de plusieurs centaines d'euros !

La titularisation des agents contractuels doit se faire en leur assurant le maintien de leur rémunération !

Circulaire sur les règles de mutation

La circulaire proposée a fait l'objet d'un certain nombre de commentaires conduisant à sa modification et sa représentation lors du prochain CTM.

Circulaire Primes 2013

Après que les organisations syndicales aient unanimement indiqué qu'elles demandaient l'intégration du régime indemnitaire dans le salaire indiciaire afin que toute notre rémunération soit prise en compte pour le calcul de la retraite, La DAGEMO nous a présenté une circulaire indemnitaire 2013 qui ne modifie en rien celle de 2012. Nous pouvons donc dire en ce mois de juillet « rien de nouveau sous le soleil... »

WWW.SYNTEF-CFDT.COM